

# Dossier de Consultation des Entreprises

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE LA PETITE PIERRE**

**REAMENAGEMENT DE LA RUE DE LA DIVISION  
LECLERC A PETERSBACH**

**LOT N°1 : Voirie**

**Bordereau des Prix Unitaires  
(B.P.U.)**

**1 – TERRASSEMENT ET DEMOLITION DE L'EXISTANT**

<b>1.01</b>	<b>Installation de chantier</b>	
	<p>Ce prix rémunère au forfait pour l'ensemble des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'amenée et l'installation par l'entrepreneur de son chantier, y compris l'exécution des plates formes éventuelles,</li> <li>- l'amenée, le stationnement et le repli de son matériel,</li> <li>- le dépôt des matériaux clôturé,</li> <li>- tous dispositifs permettant le maintien des accès aux habitations, commerces, service de bus,</li> <li>- la fourniture du PPSPS,</li> <li>- l'entretien pendant toute la durée des travaux de l'ensemble de l'installation ainsi que des voies d'accès,</li> <li>- le planning d'exécution des travaux incluant le phasage (intégrant les interventions des autres lots),</li> <li>- les démarches nécessaires auprès des concessionnaires afin de préserver en état les différents réseaux pendant l'exécution des travaux et les éventuels raccordements provisoires,</li> <li>- les études complémentaires éventuelles nécessaires à la bonne réalisation des travaux, le piquetage des ouvrages et son entretien durant la durée du chantier,</li> <li>- le suivi géotechnique,</li> <li>- les essais conformément au CCTP,</li> <li>- toutes sujétions liées à l'organisation et la sécurité sur le chantier,</li> <li>- le déplacement éventuel des installations en cours de chantier,</li> <li>- le repli de toutes les installations à l'issue de la réception,</li> <li>- les notices techniques, fiches matériaux et plans de récolement nécessaires DOE. Le DOE sera remis en 5 exemplaires papier et 1 sur support informatique.</li> <li>- la participation aux réunions de chantier,</li> <li>- les prestations prévues au CCTP non rémunérées dans le présent BPU.</li> </ul> <p>Cette prestation sera rémunérée à 50% au début des travaux et le solde après la remise du DOE, l'évacuation des installations et la remise en état du site.</p>	
	LE FORFAIT	FT

<b>1.02</b>	<b>Signalisation de chantier</b>	
	<p>Ce prix rémunère au forfait la fourniture, la mise en place, l'entretien, le déplacement pendant la durée des travaux de toute la signalisation nécessaire à la protection du personnel de chantier et des usagers de la rue (véhicules, cycles, piétons).</p> <p>Ce prix comprend notamment les panneaux de chantier avec tri flash si nécessaire, la signalisation tricolore temporaire, la protection des zones de chantier et de stockage des matériaux, le balisage des cheminements piétons et cycles.</p> <p>L'utilisation de rubalise n'est pas autorisée.</p>	
	LE FORFAIT	FT

<b>1.03</b>	<b>Déviation de chantier</b>	
	Ce prix rémunère au forfait la fourniture et la mise en place d'une déviation pour poids lourds depuis deux sorties d'autoroute en direction des Grands Chais situés à Petersbach. L'entreprise devra assurer pendant la totalité des travaux, l'entretien, la vérification, la remise en état et le remplacement si nécessaire des panneaux mis en place. La déviation ne sera utilisée que ponctuellement et à différentes reprises, l'entreprise devra prévoir la mise en place et l'enlèvement de masque.	
	LE FORFAIT	FT

<b>1.04</b>	<b>Panneaux de chantier</b>	
	Ce prix rémunère au forfait la fourniture et la mise en place de deux panneaux de chantier (un à chaque extrémité du chantier) sur lesquels seront indiqués les différents intervenants. L'entreprise devra assurer pendant la totalité des travaux, l'entretien, la vérification, la remise en état et le remplacement si nécessaire des panneaux mis en place.	
	LE FORFAIT	FT

<b>1.05</b>	<b>Constat d'huissier</b>	
	Ce prix rémunère au forfait la réalisation d'un constat d'huissier pour l'ensemble des travaux avec remise au maître d'œuvre d'une copie couleur.	
	LE FORFAIT	FT

<b>1.06</b>	<b>Découpe d'enrobé au droit des raccordements sur existant - préparation des ancrages</b>	
	Ce prix rémunère au mètre linéaire la découpe soignée à la scie à disque d'enrobés quelle que soit l'épaisseur des enrobés sur trottoir ou chaussée et le nettoyage des surfaces de tous les déchets. Cette position s'applique uniquement au niveau des raccordements sur des enrobés existants, elle ne s'applique pas pour le sciage d'enrobé nécessaire à la pose ou à la dépose de bordures ou pavés.	
	LE METRE LINEAIRE	ML

<b>1.07</b>	<b>Rabotage des enrobés (rue de Struth)</b>	
	Ce prix rémunère au mètre carré le rabotage des enrobés en place pour toute épaisseur rue de Struth.  Ce prix comprend notamment : - l'amenée et le repli des machines nécessaires à l'exécution de la prestation. Il est précisé à	

<p>l'entreprise que l'amené et le replis se fera autant de fois que nécessaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le chargement et l'évacuation des déblais et matériaux dans un lieu de stockage ou en centre de recyclage quelles que soient les distances aux frais de l'entrepreneur,</li> <li>- les travaux manuels si nécessaires et toutes sujétions.</li> </ul>		
LE METRE CARRE	M2	

<b>1.08</b>	<b>Enlèvement de revêtement existant et évacuation</b>	
<p>Ce prix rémunère au mètre carré l'enlèvement de revêtement de chaussée et trottoir existant quelle que soit l'épaisseur.</p> <p>Ce prix comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'amenée et le repli des machines nécessaires à l'exécution de la prestation. Il est précisé à l'entreprise que l'amené et le replis se fera autant de fois que nécessaire.</li> <li>- le chargement et l'évacuation des déblais et matériaux dans un lieu de stockage ou en centre de recyclage quelles que soient les distances aux frais de l'entrepreneur,</li> <li>- les travaux manuels si nécessaires et toutes sujétions.</li> </ul>		

<b>1.08.a</b>	<b>enrobé chaussée RD (arrachage - rabotage)</b>	
<p>Ce prix comprend tous les sciages d'enrobé nécessaire dans les mêmes conditions qu'à l'article 1.06.</p>		
LE METRE CARRE	M2	

<b>1.08.b</b>	<b>enrobé chaussée hors RD (arrachage et rabotage)</b>	
<p>Ce prix comprend tous les sciages d'enrobé nécessaire dans les mêmes conditions qu'à l'article 1.06.</p>		
LE METRE CARRE	M2	

<b>1.08.c</b>	<b>enrobé trottoir</b>	
<p>Ce prix comprend tous les sciages d'enrobé nécessaire dans les mêmes conditions qu'à l'article 1.06.</p>		
LE METRE CARRE	M2	

<b>1.08.d</b>	<b>Pavés béton</b>		
	LE METRE CARRE	M2	
<b>1.08.e</b>	<b>Dalles en pierre naturelles</b>		
	LE METRE CARRE	M2	
<b>1.08.f</b>	<b>Béton</b>		
	Le sciage du béton pour être demandé s'il est continu entre le domaine public et le domaine privé.		
	LE METRE CARRE	M2	
<b>1.09</b>	<b>Sondage à la pelle mécanique</b>		
	Ce prix rémunère à l'unité la réalisation de sondage à la pelle mécanique pour toutes profondeurs et tous volumes en vue de vérifier la nature des matériaux en place. Ce prix comprend également la remise en œuvre des matériaux après les sondages. Les sondages seront fait à la demande du maître d'œuvre, seuls ceux-ci seront rémunérés.		
	L'UNITE	U	
<b>1.10</b>	<b>Terrassement pour mise en œuvre de structure</b>		
	<p>Ce prix rémunère au mètre cube les terrassements nécessaires à la mise en place des différentes structures de chaussée et de trottoir, quelque soit la nature des sols rencontrés, comprenant le terrassement de la structure en place (mécanique y compris l'utilisation du BRH ou manuel), l'évacuation des déblais et matériaux divers dans un lieu de stockage ou en station de recyclage au frais de l'entrepreneur, le balayage et toutes sujétions liées aux travaux manuels si nécessaires.</p> <p>L'entreprise devra terrasser sur une épaisseur suffisante pour permettre la mise en œuvre des différentes structures prévues au marché. L'entreprise devra également le nivellement et le compactage du fond de forme.</p> <p>Avant la mise en œuvre de la structure, l'entreprise réalisera à sa charge des essais de portance (essais de plaque). Les essais devront être conformes au CCTP, ils devront impérativement être transmis au maître d'œuvre avant la poursuite des travaux. Selon les résultats, des purges pourront être demandées par le maître d'œuvre (1.12).</p>		

LE METRE CUBE	M3	
---------------	----	--

<b>1.11</b>	<b>Dépose de bordures + caniveaux et évacuation</b>	
<p>Ce prix rémunère au mètre linéaire, la dépose mécanique ou manuelle et l'évacuation de bordures et de caniveaux de tous types. Les travaux comprennent, les découpes d'enrobés à la scie à disque, le déchaussement, l'enlèvement de la fondation, le chargement, le transport, le déchargement dans un lieu de stockage et l'évacuation des matériaux excédentaires.</p> <p>Tous les matériaux recyclables devront être évacués dans une station de recyclage au frais de l'entrepreneur. L'entrepreneur devra produire sur demande les justificatifs attestant la prise en charge des matériaux recyclables par la centrale de recyclage.</p>		
	LE METRE LINEAIRE	ML

<b>1.12</b>	<b>Purge ponctuelle</b>	
<p>Ce prix rémunère au mètre cube la réalisation de purge ponctuelle dans la structure chaussée actuelle.</p> <p>Cet article fait suite aux résultats de portance non conformes au CCTP.</p> <p>L'entreprise réalisera notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les terrassements en déblais à l'aide d'engins mécaniques (y compris l'utilisation du B.R.H.),</li> <li>- l'évacuation des eaux en fond de fouille,</li> <li>- la protection des réseaux existants,</li> <li>- l'évacuation des matériaux dans un lieu de stockage,</li> <li>- les essais de portance en fond de forme.</li> </ul> <p>L'entrepreneur devra avoir l'autorisation du maître d'œuvre avant la réalisation d'une purge. Le volume de matériaux évacué devra également être justifié avant de donner droit à toute rémunération.</p>		
	LE METRE CUBE	M3

<b>1.13</b>	<b>Démolition de béton</b>	
<p>Ce prix rémunère au mètre carré la démolition de béton située sous chaussée et sous trottoir,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la démolition mécanique (y compris l'utilisation du BRH) ou manuelle du béton pour toute épaisseur,</li> <li>- le sciage du béton si nécessaire,</li> <li>- l'évacuation des déblais en décharge,</li> <li>- le maintien des accès des riverains,</li> <li>- le remblaiement en GNT, le compactage, si nécessaire,</li> <li>- toutes sujétions de réalisation.</li> </ul>		

LE METRE CUBE	M3	
---------------	----	--

<b>1.14</b>	<b>Démolition de mur et remise en état des extrémités</b>	
	<p>Ce prix rémunère au mètre linéaire, la dépose mécanique ou manuelle et l'évacuation d'une partie d'un mur en pierre et béton de hauteur hors sol d'environ 1.50 m. Les travaux comprennent également l'enlèvement de la fondation, le chargement, le transport, le déchargement dans un lieu de stockage, l'évacuation des matériaux excédentaires.</p> <p>L'entreprise aura aussi à sa charge la réfection soignée des deux extrémités du mur démoli par l'utilisation de pierre et de mortier ou de béton.</p> <p>Tous les matériaux recyclables devront être évacués dans une station de recyclage au frais de l'entrepreneur. L'entrepreneur devra produire sur demande les justificatifs attestant la prise en charge des matériaux recyclables par la centrale de recyclage.</p>	
	LE METRE LINEAIRE	ML

<b>1.15</b>	<b>Déplacement de poteau d'arrêt de bus</b>	
	<p>Ce prix rémunère à l'unité le déplacement de poteau d'arrêt de bus, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la dépose soignée de l'ensemble,</li> <li>- l'enlèvement de la fondation,</li> <li>- le stockage,</li> <li>- la remise en place, y compris terrassement, béton, évacuation des déblais.</li> </ul>	
	L'UNITE	U

<b>1.16</b>	<b>Rétablissement de fossé existant</b>	
	<p>Ce prix rémunère au mètre linéaire le rétablissement de fossé existant, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'utilisation d'engins de chantier appropriés pour la réalisation du fossé,</li> <li>- la réalisation du fossé,</li> <li>- l'évacuation des déblais en décharge.</li> </ul>	
	LE METRE LINEAIRE	ML

<b>1.17</b>	<b>Dépose de tête de buse</b>	
	<p>Ce prix rémunère à l'unité la dépose de tête de buse, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la dépose mécanique et manuelle de l'ensemble,</li> <li>- l'évacuation,</li> </ul>	

- la remise en état des lieux.		
L'UNITE	U	

<b>1.18</b>	<b>Dépose canalisation béton ø500</b>	
Ce prix rémunère au mètre linéaire la dépose de canalisation en béton ø500, comprenant : - les terrassements mécaniques et manuels, - la dépose, l'évacuation des conduites, - le remblaiement en GNT, - la remise en état des lieux.		
LE METRE LINEAIRE	ML	

## 2 – VOIRIE

<b>2.01</b>	<b>Mise en œuvre de structure type RD</b>	
<p>Ce prix rémunère au mètre carré, la fourniture, le transport, le déchargement, la mise en œuvre de matériaux pour la réalisation de structure de la route départementale, le compactage suivant les pentes prescrites y compris toutes les fournitures et les prestations de main d'œuvre, toutes sujétions liées aux travaux entre bordures, caniveaux, aux travaux manuels éventuels, à la présence de réseaux.</p> <p>Les matériaux mis en œuvre par l'entreprise devront être conformes aux prescriptions du CCTP.</p> <p>Les prestations devront être conformes au CCTP.</p> <p>Le prix rémunère aussi les essais de compacité. Le nombre (environ 1 pour 400 m2) et la position des contrôles et essais seront indiqués par le maître d'œuvre lors de la réalisation.</p> <p>La mise en œuvre des matériaux constituant la structure chaussée ne pourra se faire qu'après accord du maître d'œuvre suite aux résultats des essais de plaque réalisés à l'article 1.10.</p> <p>Les matériaux employés seront soit des graves naturels soit des matériaux recyclés. Ils devront dans tous les cas correspondre aux prescriptions du CCTP.</p>		

<b>2.01.a</b>	<b>GNT 1 sur 15 cm</b>	
LE METRE CARRE	M2	

<b>2.01.b</b>	<b>GNT 3 sur 35 cm</b>	
LE METRE CARRE	M2	

<b>2.01.c</b>	<b>GB 3 sur 10 cm</b>		
	LE METRE CARRE	M2	
<b>2.02</b>	<b>Mise en œuvre de structure hors RD</b>		
	<p>Ce prix rémunère au mètre carré la mise en œuvre de matériau pour la réalisation de structure hors emprise de la route départementale. Les travaux seront réalisés dans les mêmes conditions qu'à l'article 2.01.</p>		
<b>2.02.a</b>	<b>GNT 1 sur 40 cm (chaussée, stationnement et trottoir lourd)</b>		
	LE METRE CARRE	M2	
<b>2.02.b</b>	<b>GNT 3 sur 15 cm (chaussée)</b>		
	LE METRE CARRE	M2	
<b>2.02.c</b>	<b>GB 3 sur 10 cm (trottoir lourd)</b>		
	LE METRE CARRE	M2	
<b>2.02.d</b>	<b>GNT 6 sur 30 cm (trottoir léger)</b>		
	LE METRE CARRE	M2	
<b>2.03</b>	<b>Mise en œuvre de GNT 1</b>		
	<p>Ce prix rémunère, au mètre cube, la fourniture, le transport, le déchargement, la mise en œuvre sous chaussée, le compactage suivant les pentes prescrites de la couche de fondation constituée de grave non traitée de type 1 ou matériaux recyclés équivalent y compris toutes les fournitures et les prestations de main d'œuvre, toutes sujétions liées aux travaux entre bordures, caniveaux, aux travaux manuels éventuels, à la présence de réseaux. Les matériaux mis en œuvre par l'entreprise devront être conformes aux prescriptions du CCTP. Les prestations devront être conformes au CCTP. Le prix rémunère aussi les essais de portance. Le nombre et la position des contrôles et essais seront indiqués par le maître d'œuvre lors de la réalisation.</p>		

Cet article s'applique uniquement pour remblaiement des purges réalisées à l'article 1.12 .  
L'entrepreneur ne pourra mettre en œuvre ces matériaux qu'avec l'accord du maître d'œuvre et devra justifier les quantités mises en œuvre.

LE METRE CUBE

M3

**2.04 Fourniture et pose de bordures béton**

Ce prix rémunère au mètre linéaire et à l'unité la fourniture et la pose de bordures béton, y compris les mises en bateau, les éléments courbes et pièces d'angle, conformes au CCTP. Les travaux comprennent notamment le transport, le déchargement à pied d'œuvre, la répartition des bordures le long de la fouille, la pose avec soin sur une couche de béton dosé à 250 kg/m<sup>3</sup> de 20 cm d'épaisseur y compris toutes les coupes nécessaires, l'exécution des butées au droit de chaque joint conformément aux prescriptions du C.C.T.P, le sciage des enrobés, les terrassements, l'évacuation des déblais, le piquetage,.

Le basculement des bordures depuis le camion est strictement interdit. Le chargement et le déchargement se feront à l'aide d'une pince à bordures dans le cas où le transport n'est pas effectué sur palettes.

**2.04.a T3m élément droit et courbe (R>8m)**

LE METRE LINEAIRE

ML

**2.04.b T3m élément courbe (R≤8m)**

LE METRE LINEAIRE

ML

**2.04.c T3m pièce d'angle convexe de rayon 0,80 m**

L'UNITE

U

**2.04.d T3m pièce d'angle concave de rayon 0,50 m**

L'UNITE

U

<b>2.04.e</b>	<b>Elément de liaison T3m / SL</b>		
	LE METRE LINEAIRE	ML	
<b>2.04.f</b>	<b>SL</b>		
	LE METRE LINEAIRE	ML	
<b>2.04.g</b>	<b>T3</b>		
	LE METRE LINEAIRE	ML	
<b>2.04.h</b>	<b>T3 pièce d'angle concave et convexe de rayon 0,25 m</b>		
	L'UNITE	U	
<b>2.04.i</b>	<b>Haute pour îlot</b>		
	type IA85		
	LE METRE LINEAIRE	ML	
<b>2.04.j</b>	<b>Haute pour îlot - pièce d'angle de rayon 1m</b>		
	type IA85		
	L'UNITE	U	
<b>2.04.k</b>	<b>Haute pour îlot - pièce d'angle droit</b>		
	type IA85		
	L'UNITE	U	
<b>2.04.l</b>	<b>Quai de bus</b>		
	Bordure banche, vue de 18 cm, picots podotactiles intégrés.		
	LE METRE LINEAIRE	ML	

<b>2.04.m</b>	<b>Caniveau CC (rue de Struth)</b>		
	LE METRE LINEAIRE	ML	
<b>2.04.n</b>	<b>AC1 (rue du cimetière)</b>		
	LE METRE LINEAIRE	ML	
<b>2.05</b>	<b>Plus value au prix 2.04 pour la fourniture de bordure en béton granité</b>		
	Ce prix rémunère au mètre linéaire et à l'unité la plus value à l'article 2.04 pour la fourniture et la pose de bordure en béton à parement granité. La teinte sera définie par le maître d'œuvre.		
<b>2.05.a</b>	<b>T3m élément droit et courbe (R&gt;8m)</b>		
	LE METRE LINEAIRE	ML	
<b>2.05.b</b>	<b>T3m élément courbe (R≤8m)</b>		
	LE METRE LINEAIRE	ML	
<b>2.05.c</b>	<b>T3m pièce d'angle convexe de rayon 0,80 m</b>		
	L'UNITE	U	
<b>2.05.d</b>	<b>T3m pièce d'angle concave de rayon 0,50 m</b>		
	L'UNITE	U	
<b>2.05.e</b>	<b>Élément de liaison T3m / SL</b>		
	LE METRE LINEAIRE	ML	

<b>2.05.f</b>	<b>SL</b>		
	LE METRE LINEAIRE	ML	
<b>2.06</b>	<b>Fourniture et pose de volige métallique</b>		
	Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et pose de volige métallique dans les mêmes conditions qu'à l'article 02.04. Les voliges devront être conforme aux prescriptions du CCTP.		
	LE METRE LINEAIRE	ML	
<b>2.07</b>	<b>Fourniture et pose de réflecteur rétro-réfléchissant</b>		
	Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose de réflecteur rétro-réfléchissant.  Ce prix comprend : - les joints de fixation, - les carottages et l'évacuation en décharge des matériaux, - la fourniture et mise en place de réflecteur en verre trempé de diamètre 50 mm et de hauteur 50 mm dont la résistance à la compression sera supérieure à 18 tonnes, - l'encastrement de force après carottage.		
	L'UNITE	U	
<b>2.08</b>	<b>Fourniture et poses de pavés</b>		
	Ce prix rémunère au mètre linéaire et au mètre carré, la mise en œuvre de pavés béton et de dalles granit comprenant la fourniture, le transport, le déchargement à pied d'œuvre, la pose des pavés et dalles. Il comprend notamment l'implantation, le calepinage selon les plans, la fourniture et mise en place du matériau de lit de pose, l'exécution des formes et des pentes, toutes les découpes à la scie à disque à diamant, les gênes occasionnées par les tampons, les grilles et les regards. Les pavés et les dalles sont posés avec soin sur une couche de béton dosé à 250 kg/m <sup>3</sup> de 20 cm d'épaisseur, et la fermeture des joints des dalles au coulis de mortier y compris toutes sujétions de pose et d'adaptation. Ces travaux seront réalisés conformément aux stipulations du C.C.T.P.. Avant la mise en place, un échantillon sera demandé à l'entreprise afin de valider le coloris et la finition.		

<b>2.08.a</b>	<b>Sur un rang 10x20x8 (béton - délimitation des espaces verts)</b>	
	Béton avec parement granité, teinte à définir par le maître d'œuvre.	
	LE METRE LINEAIRE	ML
<b>2.08.b</b>	<b>Sur un rang béton 16x24x14 (fil d'eau)</b>	
	Béton avec parement granité, teinte à définir par le maître d'œuvre.	
	LE METRE LINEAIRE	ML
<b>2.08.c</b>	<b>Sur un rang béton 16x24x14 (limite public/privé)</b>	
	Béton avec parement granité, teinte à définir par le maître d'œuvre.	
	LE METRE LINEAIRE	ML
<b>2.08.d</b>	<b>Sur trois rangs 16x24x14 (béton - fil d'eau stationnement)</b>	
	Béton avec parement granité, teinte à définir par le maître d'œuvre.	
	LE METRE LINEAIRE	ML
<b>2.08.e</b>	<b>Parvis église (granit)</b>	
	<p>Les dalles auront les dimensions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 largeurs différentes : 15 et 20 cm</li> <li>- longueur libre comprise entre 20 et 80 cm</li> <li>- épaisseur : 15 cm</li> </ul> <p>Le granit sera de couleur gris clair, la nuance sera précisée par le maître d'œuvre.  La face supérieure sera bouchardée, toutes les autres faces seront sciées.  L'entreprise devra présenter au maître d'œuvre des échantillons pour validation.  Les dalles devront être posées conformément au plan de détail fourni par le maître d'œuvre.</p>	
	LE METRE CARRE	M2
<b>2.08.f</b>	<b>Parvis église (granit)</b>	
	<p>Les dalles auront les dimensions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- longueur : 75 cm</li> <li>- largeur libre comprise entre 20 et 60 cm</li> <li>- épaisseur : 15 cm</li> </ul>	

Le granit sera de couleur gris clair, la nuance sera précisée par le maître d'œuvre.  
 La face supérieure sera bouchardée, toutes les autres faces seront sciées.  
 L'entreprise devra présenter au maître d'œuvre des échantillons pour validation.  
 Les dalles devront être posées conformément au plan de détail fourni par le maître d'œuvre.

LE METRE LINEAIRE

ML

**2.08.g Pavés podotactile (béton - 2 rangs)**

Pavés blancs, 20x20x8 cm.

LE METRE LINEAIRE

ML

**2.08.h Pavés 16x24x14 en pied de candélabre (0,65x0,65 m)**

Béton avec parement granité, teinte à définir par le maître d'œuvre.  
 Ces pavés seront posés après la mise en place des candélabres. Ce prix comprend le sciage des enrobés si ceux-ci sont posés avant les pavés, ou le calage des pavés de rive dans du béton si les pavés sont posés avant les enrobés.

L'UNITE

U

**2.09 Traitement de surface en enrobés**

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture, le transport, la mise en œuvre au finisseur, le compactage et le cylindrage d'enrobés y compris toutes les prestations de main d'œuvre, ancrages, la mise en œuvre manuelle éventuelle et sujétions.  
 Cette position comprend également le nettoyage convenable des surfaces destinées à recevoir les matériaux enrobés.  
 Ce prix rémunère également la réalisation de tous les joints à l'émulsion.  
 La qualité et la mise en œuvre des produits bitumineux seront conformes au C.C.T.P.

**2.09.a Couche d'accrochage**

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et la mise en œuvre d'une couche d'accrochage à l'émulsion à raison de 250 gr/m<sup>2</sup> de bitume résiduel.

LE METRE CARRE

M2

**2.09.b EB 10 (BBSG) sur 0.06 m (chaussée type RD - mécanique)**

LE METRE CARRE

M2

<b>2.09.c</b>	<b>EB 10 (BBSG) sur 0.05 m (chaussée hors RD - mécanique)</b>		
	LE METRE CARRE	M2	
<b>2.09.d</b>	<b>EB 10 (BBSG) sur 0.05 m (stationnement - manuel)</b>		
	LE METRE CARRE	M2	
<b>2.09.e</b>	<b>EB 6 (SE) sur 0.04 m (trottoir - manuel)</b>		
	LE METRE CARRE	M2	
<b>2.09.f</b>	<b>Résine grise</b>		
	<p>Ce prix comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la fourniture et la mise en œuvre manuelle de la résine,</li> <li>- la fourniture et la mise en œuvre manuelle (à refus) des agrégats de granulométrie 1,25/2,5 sur la résine,</li> <li>- le balayage du surplus d'agrégat de la surface après séchage.</li> </ul> <p>La teinte sera définie ultérieurement.</p>		
	LE METRE CARRE	M2	

### 3 – EVACUATION DES EAUX PLUVIALES

<b>3.01</b>	<b>Fourniture et pose de grille "marché commun" + regard béton siphonné</b>		
	<p>Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose de grille sur un regard béton siphonné ø400, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les terrassements mécaniques ou manuels y compris l'évacuation des déblais,</li> <li>- la fourniture, le transport et mise en place de matériel de blindage des fouilles,</li> <li>- les frais éventuels de pompage et d'évacuation des eaux,</li> <li>- la fourniture et pose sur le fond de fouille compacté (apport de matériaux si nécessaire) du regard de branchement béton ø400 avec décantation de 50 cm minimum,</li> <li>- la fourniture et pose de rehausse béton ø400,</li> <li>- le couronnement béton,</li> <li>- la fourniture et pose de grille en fonte D400 type marché commun à cadre renforcé incliné de dimension 670x600 mm sur couronnement béton,</li> <li>- le remblaiement des fouilles avec des matériaux d'apport et le compactage,</li> <li>- toutes fournitures et sujétions.</li> </ul>		

Nota : l'ensemble cadre - tampon ne devra pas être en contact avec la rehausse béton.

L'UNITE

U

### 3.02 Dépose de siphon

Ce prix rémunère à l'unité la dépose de siphon existant. Ce prix comprend :

- la dépose de la grille et du cadre,
- les terrassements mécaniques et manuels pour la dépose du siphon,
- l'évacuation des déblais,
- la remise en l'état des lieux.

L'UNITE

U

### 3.03 Fourniture et pose de caniveau à grille

Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et mise en œuvre de caniveaux à grille conforme au CCTP, comprenant :

- les terrassements mécaniques et manuels et l'évacuation des déblais,
- la réalisation d'un lit de pose béton sur 15 cm d'épaisseur,
- la fourniture et pose du caniveau à grille (cadre en béton et grille en fonte),
- la remise en état des lieux,
- toutes fournitures et sujétions.

LE METRE LINEAIRE

ML

### 3.04 Fourniture et pose en tranchée de canalisation

Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture, le transport, la pose en tranchée de canalisation d'assainissement. Ce prix comprend :

- l'exécution des fouilles, quelle que soit la nature du sol, le chargement et le transport des matériaux extraits sur les lieux de réemploi ou leur mise en dépôt quelle que soit la distance,
- les frais d'épuisements éventuels, y compris frais de pompage,
- les sujétions diverses pour travaux sous circulation (phasage, protections, etc, ...),
- le blindage des fouilles en cas de profondeur supérieur à 1.30 m ou de mauvaise tenue des matériaux en place,
- la réalisation du lit de pose en matériau d'apport 0/6 sur une épaisseur de 10 cm minimum,
- la fourniture, la pose et le réglage précis des canalisations, y compris les coupes,
- l'enrobage des canalisations en matériau d'apport 0/6 jusqu'à 20 cm au dessus de la génératrice supérieure des conduites,
- le remblaiement des tranchées en matériaux d'apport 0/40 à 0/60 par couche successives de 30 cm,
- le compactage des différents matériaux mis en œuvre,

- les raccordements sur conduite et regard existants, y compris le carottage, pièces spéciales et joints.

<b>3.04.a</b>	<b>PVC ø160</b>		
	PVC CR8, longueur d'un tuyau = 3 m.		
	LE METRE LINEAIRE	ML	
<b>3.04.b</b>	<b>PVC ø200</b>		
	PVC CR8, longueur d'un tuyau = 3 m.		
	LE METRE LINEAIRE	ML	
<b>3.04.c</b>	<b>BA ø500</b>		
	BA 135A.		
	LE METRE LINEAIRE	ML	
<b>3.05</b>	<b>Fourniture et pose de regard de visite</b>		
	<p>Ce prix rémunère, à l'unité et pour toute hauteur, la fourniture, le transport et la pose de regard préfabriqué ø1000 en béton armé, conformément aux prescriptions du C.C.T.P.</p> <p>Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'exécution des fouilles, quelle que soit la nature du sol, le chargement et le transport des matériaux extraits sur les lieux de réemploi ou leur mise en dépôt quelle que soit la distance,</li> <li>- le réglage des parois et des fonds de fouilles,</li> <li>- les frais d'épuisements éventuels, y compris frais de pompage,</li> <li>- la fourniture et la mise en oeuvre du béton de propreté, après réglage et compactage soigné du fond de fouille, assurant la portance nécessaire au sol support,</li> <li>- l'étalement et le blindage éventuel des fouilles,</li> <li>- la fourniture et la pose des éléments préfabriqués, y compris la dalle de désolidarisation et le tampon fonte articulé et système de blocage à 90° sécurisé de classe 400KN de type « trafic intense »,</li> <li>- la fourniture et la pose des joints entre chaque élément de regard et aux raccordements avec les tuyaux,</li> <li>- la fourniture et la pose d'échelons en aluminium,</li> <li>- toutes les sujétions dues aux raccordements des canalisations en contact avec le regard</li> <li>- le remblaiement des fouilles et la remise en état des abords</li> <li>- les sujétions dues à la préfabrication des regards (quel que soit les angles formés par les tuyaux s'y raccordant).</li> </ul>		
	L'UNITE	U	

<b>3.06</b>	<b>Fourniture et pose de regard de branchement</b>		
	Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose de regard de branchement en béton armé ø800 avec tampon fonte de classe 250 KN dans les mêmes conditions qu'à l'article 3.05.		
	L'UNITE	U	
<b>3.07</b>	<b>Démolition de regard de branchement existant</b>		
	Ce prix rémunère à l'unité la démolition de regard de branchement existant, comprenant : - les terrassements nécessaires, - la démolition du regard, - l'évacuation des déblais, - le remblaiement de l'excavation en matériaux d'apport,		
	L'UNITE	U	
<b>3.08</b>	<b>Fourniture et pose de tête de buse</b>		
	Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et la pose de tête de buse, comprenant : - les terrassements, - le réglage du fond de forme, - la réalisation d'un lit de pose en béton de 10cm, - la fourniture et la pose de tête de buse sécurisée pour une conduite béton ø500, - le raccordement à la conduite, - l'évacuation des déblais, - le remblaiement en matériaux d'apport.		
	L'UNITE	U	
<b>3.09</b>	<b>Fourniture et pose de tampon assainissement type "trafic intense"</b>		
	Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et la pose sur regard assainissement existant de tampon fonte articulé et système de blocage à 90° sécurisé, de classe 400 KN de type « trafic intense », type « Pamrex » ou similaire.		
	Ce prix comprend également la dépose avec soin des anciens tampons et le stockage aux ateliers de la commune.		
	L'UNITE	U	

**4 – MISE A NIVEAU D'OUVRAGE**

<b>4.01</b>	<b>Mise à niveau</b>		
	<p>Ce prix rémunère à l'unité la mise à niveau d'ouvrage d'assainissement, d'eau potable et de réseaux secs, comprenant les terrassements supplémentaires mécaniques ou manuel, l'évacuation des déblais, la fourniture et mise en œuvre de béton et de coffrage, toutes les pièces nécessaires, la mise à niveau aux cotes projet (mise à niveau positive et négative quelle que soit la différence de niveau), la remise en état des lieux.</p> <p>Il pourra être demandé à l'entreprise la rotation des cônes de réduction des regards (cas où les bordures sont dans l'alignement des tampons).</p> <p>Les regards type assainissement situés en chaussée seront mis à niveau avant application du revêtement définitif. Une fois la couche de roulement réalisée, le constat de tout élément présentant une différence d'arase ponctuelle par rapport à la cote supérieure du revêtement définitif qui provoquerait un quelconque inconfort pour l'utilisateur implique la reprise immédiate de la mise à niveau aux frais de l'entrepreneur.</p> <p>L'entreprise aura la charge de la mise à niveau de toutes les émergences, y compris les regards de tirage posé par le lot réseaux secs.</p>		
<b>4.05.a</b>	<b>Regard de visite assainissement</b>		
	L'UNITE	U	
<b>4.05.b</b>	<b>Bouche à clé AEP</b>		
	L'UNITE	U	
<b>4.05.c</b>	<b>Regard télécom</b>		
	L'UNITE	U	
<b>4.05.d</b>	<b>Siphon</b>		
	L'UNITE	U	

**5 – SIGNALISATION VERTICALE DE POLICE**

<b>5.01</b>	<b>Dépose de la signalisation existante</b>	
<p>Ce prix rémunère au forfait la dépose de la signalisation verticale de police existante dans l'emprise des travaux et indiqué par le maître d'œuvre.</p> <p>Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les terrassements mécaniques ou manuels y compris l'évacuation des déblais,</li> <li>- le déchaussement avec enlèvement de la fondation,</li> <li>- la dépose soignée des poteaux et panneaux,</li> <li>- l'évacuation ou le stockage dans un lieu indiqué par le maître d'œuvre.</li> </ul>		
LE FORFAIT	FT	
<b>5.02</b>	<b>Fourniture et pose de mât (ø60)</b>	
<p>Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et mise en place de mât pour panneaux de signalisation verticale de police homologués par le ministère de l'équipement.</p> <p>Le mât sera en acier galvanisé ø60 mm. La hauteur du support devra permettre de positionner la partie basse du panneau à 2,30 m du sol fini.</p> <p>Ce prix comprend également :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les fouilles pour massif de fondation, quelle que soit la nature des matériaux rencontrés,</li> <li>- la réalisation du massif de fondation 0,50x0,50x0,50,</li> <li>- la fourniture et le scellement d'un fourreau fonte de diamètre adapté au poteau,</li> <li>- la pose du poteau dans le fourreau et le serrage,</li> <li>- le remblaiement et l'évacuation des matériaux excédentaires,</li> <li>- la remise en état des lieux.</li> </ul>		
L'UNITE	U	

<b>5.03</b>	<b>Fourniture et pose panneau gamme "petite" classe II</b>	
<p>Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et mise en place de panneaux de signalisation verticale de police homologués par le ministère de l'équipement. Ces panneaux feront partie de la gamme « petite », ils sont fixés sur les mâts posés à l'article 5.02. Ce prix comprend notamment le panneau lui-même ainsi que les fixations adaptées.</p> <p>Les panneaux de classe II rétro réfléchissant seront en aluminium, bords tombés, rebordés. Les panneaux seront équipés de brides aluminium ø60 mm. Un film anti-graffiti incolore et transparent sera appliqué en usine. La partie basse du panneau devra être au minimum à 2,30 m du sol fini.</p>		
L'UNITE	U	

<b>5.04</b>	<b>Fourniture et pose panonceau gamme "petite" classe II</b>	
<p>Ce prix rémunère à l'unité dans les mêmes conditions qu'à l'article 5.03 la fourniture et la pose de panonceau.</p>		
L'UNITE	U	

<b>5.05</b>	<b>Fourniture et pose de panneau de rue</b>	
<p>Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et la pose de panneau de rue y compris le mât. Le mât sera le même qui est décrit à l'article 05.02. Le panneau sera en aluminium de dimensions 700x250 mm ou 700x350 mm, épaisseur 20/10, à bords tombés avec fixation par l'intermédiaire d'un rail en profil d'aluminium. Coloris : face avant, dos et entourage laqué, RAL à définir. Finition : verni par pistelage anti-UV. Fourniture et pose d'un écusson autocollant compatible avec le vernis de plaque de rue.</p>		
L'UNITE	U	

## 6 – SIGNALISATION HORIZONTALE

<b>6.01</b>	<b>Marquage au sol</b>	
<p>Ce prix rémunère la réalisation du marquage au sol en résine à froid comprenant la fourniture et la mise en œuvre de produit conforme au CCTP. Le prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'implantation des zones à tracer,</li> <li>- le nettoyage et la préparation du support,</li> </ul>		

- le pré-marquage,
- le marquage.

Nota :

La largeur des lignes sera fonction des voies de circulation.

Les produits utilisés devront être homologués par un organisme agréé par le ministère de l'Équipement.

<b>6.01.a</b>	<b>Passage piéton sur chaussée</b>		
	Dimensions moyennes prises en compte pour un passage piéton : - largeur : 3 m - longueur : 6 m (correspond à la largeur de la chaussée).		
	L'UNITE	U	
<b>6.01.b</b>	<b>Ligne continue</b>		
	LE METRE LINEAIRE	ML	
<b>6.01.c</b>	<b>Ligne STOP</b>		
	LE METRE LINEAIRE	ML	
<b>6.01.d</b>	<b>Zébra</b>		
	Y compris la ligne continue en pourtour du zébra. La surface considérée est la surface peinte.		
	LE METRE CARRE	M2	
<b>6.01.e</b>	<b>Quai de bus</b>		
	Le marquage d'un quai de bus comprend : - ligne « zig zag » de couleur jaune et de largeur 10 cm, - ligne de guidage de couleur orange et de largeur 5 cm.		
	L'UNITE	U	

<b>6.01.f</b>	<b>Logo "dépose minute"</b>		
	Les mots « DEPOSE MINUTE » sont réalisés en positif avec des lettres blanches. - hauteur d'une lettre : 15 cm - largeur d'une lettre : 10 cm - espacement entre deux lettres : 10 cm		
	L'UNITE	U	

<b>6.01.g</b>	<b>Logo vélo</b>		
	Dimensions : 1.30 x 0.80 m		
	L'UNITE	U	